



4^{ÈME} TRIMESTRE 2007



L'EDITO

La France, un paradis fiscal ?

Cette question volontairement provocatrice est malgré tout une réalité pour les milliers de non-résidents qui investissent chaque année leur épargne en France.

Pour les nationaux, la situation est moins plaisante même si le fossé qui nous séparait de nos voisins européens s'est considérablement réduit ces dernières années.

Ainsi, la tranche marginale de l'impôt sur le revenu qui culminait à 65% en 1982 se limite désormais à 48% (si l'on intègre la suppression de l'abattement de 20%) ; les droits de succession si pénalisants encore hier ont quasiment disparu (les époux ou partenaires de Pacs en sont exonérés, et plus de 2 millions d'euros peuvent être transmis par enfant en franchise fiscale moyennant un minimum d'organisation patrimoniale).

Alors certes, quelques sujets épineux occultent encore les efforts consentis ces dernières années : l'emblématique ISF, par exemple, résiste toujours aux politiques les plus volontaires et ce, malgré la fuite des capitaux qu'il entraîne chaque année ; mais également nos fameux prélèvements sociaux qui sont passés de 0,5 % à 11% en l'espace de 10 ans.

Mais avec 1 150 milliards d'euros de dettes, la France peut-elle réellement concurrencer ses voisins suisses, luxembourgeois ou monégasques ?

Romain-Pierre
CHALANDON—LUCQUIAUD

En direct des marchés

Qui pourrait croire, au regard des performances affichées par les indices boursiers, que le mois d'août dernier fut le théâtre d'une crise financière sans précédent, qui figurera sans nul doute dans les manuels d'histoire économique et financière ?

Les injections massives des banques centrales ont en effet permis de juguler la crise de confiance et le manque de liquidités qui en ont découlé. Ces interventions ont été saluées par les marchés financiers qui, dans leur ensemble, ont retrouvé des niveaux comparables à ceux qui prévalaient avant la crise (voir dépassés pour ce qui concerne les marchés américains).

La baisse de 50 points de base décidée par la Fed le 18 septembre se situait dans la fourchette haute attendue. Une poursuite de cette politique de détente est désormais probable et un niveau de 3/3,5 % pour les taux monétaires à horizon 6 mois est envisageable.

Dans ces conditions, la politique de durcissement de la BCE sera probablement infléchie, d'autant plus si la hausse de l'euro devait se poursuivre.

Les taux obligataires se sont quant à eux détendus cet été dans le sillage de la baisse importante des actions. Mais les craintes de pression inflationniste suite au renchérissement des matières premières auront finalement provoqué une nouvelle tension sur les taux en septembre.



Sur le front des matières premières, le baril de pétrole s'est une nouvelle fois distingué en se rapprochant du seuil historique des 100 dollars poussé par le niveau critique des stocks mondiaux et les tensions en Irak dans une région hautement stratégique pour l'approvisionnement du brut.

Enfin le dollar continue de glisser face à l'euro, impacté par le ralentissement de l'économie américaine et la baisse des taux directeurs, pour atteindre le niveau record de 1,44 dollars pour un euro.

Les Perspectives

Nous parlions de volatilité à venir dans notre précédente lettre... Ces trois derniers mois en furent une belle illustration.

La plupart des gérants interrogés ne cèdent pas malgré tout à la morosité ambiante.

En effet, les statistiques économiques plutôt mitigées aux USA laissent toujours néanmoins présager un simple

ralentissement de la croissance. De plus, l'intervention sur les taux de M. Bernanke a été salutaire et redonne aux marchés actions un nouveau potentiel de hausse dans les mois à venir.

Une plus grande sélectivité dans le choix des valeurs est plus que jamais recommandée avec un repositionnement sur des fonds à caractère plus défensif.

Une prise partielle de bénéfice après ces cinq années de hausse serait également souhaitable en attendant la publication des résultats des entreprises pour le troisième trimestre et de leur futur impact sur les marchés actions.

Quelques annonces en demi-teinte pourraient en effet entraîner des turbulences dans un contexte de méfiance généralisée.

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE



Juridique : La Donation-Partage



La loi TEPA du 21 août 2007, en supprimant les droits de succession entre époux et en augmentant les abattements pour les transmissions en ligne directe de 50.000 € à 150.000 € tous les six ans, va plus que jamais inciter les français à procéder à des donations.

Mais transmettre son patrimoine ne s'improvise pas et nécessite de prendre des précautions.

La donation-partage est en cela un outil précieux dès lors qu'une famille compte plus d'un enfant. Cet acte juridique permet en effet de **figer une fois pour toute la valeur des**

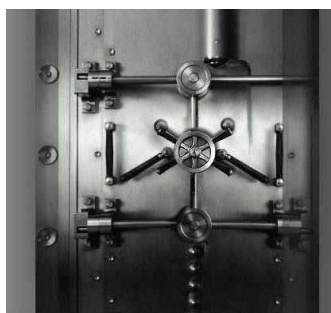
biens donnés au jour de l'opération. Car si les donations profitent d'un certain nombre d'avantages fiscaux, elles restent toutefois « rapportables » à la succession. En d'autres termes, le notaire tiendra compte des donations au moment du décès du donateur pour évaluer son patrimoine global.

Les choses peuvent alors se compliquer lorsque les sommes données ont connu des sorts très différents (ex : création d'une entreprise par la fille et achat d'une voiture de sport par le fils).

Outre d'assurer la paix des familles, la donation-partage, nécessairement réalisée

devant notaire, va également permettre de sécuriser d'autres paramètres à l'aide de l'insertion de clauses particulières : **droit de retour** en cas de décès du donataire (les biens reviennent dans le patrimoine du donateur sans paiement de droits supplémentaires), **exclusion de communauté** (pour des biens professionnels ou un patrimoine familial historique), **interdiction d'aliéner**, et depuis peu les **engagements collectifs de conservation** des titres de société (dits pacte Dutreil) permettant une réduction de 75% de la base d'imposition.

Opportunités fiscales : FCPI, FIP et bientôt le FIP « ISF »



Longtemps réservé aux plus grandes fortunes françaises, l'investissement dans le capital des sociétés non-côtées s'est quelque peu démocratisé depuis la création des **Fonds Communs de Placement dans l'Innovation** en 1997.

Les FCPI

Ces fonds permettent en effet aux particuliers d'investir dans des PME à caractère « innovant » et ainsi de diversifier leurs avoirs financiers sur une classe d'actif à fort potentiel, tout en bénéficiant d'un coup de pouce fiscal non négligeable : une **réduction d'impôt sur le revenu de 25% des sommes investies** (plafonnée à 6.000 € pour un couple) et une exonération d'impôt sur les éventuels gains réalisés. L'avantage fiscal est cependant conditionné à une conservation minimum des titres de 5 ans (les fonds étant généralement dissolus plutôt au bout de 8 ans).

Les FIP

Depuis 2003, l'avantage fiscal a été élargi à un autre type de fonds d'investissement dits de « proximité » ou FIP.

Réputés plus défensifs, les FIP permettent d'investir dans le non-côté sans être limités aux secteurs d'activité dits « innovant » exigé pour le FCPI. Les conditions se limitent en effet à un plafonnement du chiffre d'affaire, du nombre de salarié et à une zone géographique délimitée. Le FIP est ainsi éligible aux **sociétés matures** et donne accès aux opérations de type LBO ou capital développement.

Le FIP « ISF »

La loi « TEPA » a donné une nouvelle impulsion à l'investissement dans le non-côté en accordant une **réduction élargie à l'impôt sur la Fortune pouvant aller jusqu'à 75% des sommes investies.**

Une offre est par conséquent à l'étude chez les gestionnaires de FIP qui pourraient proposer des fonds labélisés « ISF » avec une réduction possible allant de 30% à 50% de l'impôt sur la fortune (en fonction de la part de non-côté éligible au dispositif) dans la limite de 10.000 € par an.

Mais certains éclaircissements de la part de l'administration fiscale sont pour l'instant nécessaires avant de pouvoir lancer officiellement la collecte de fonds (qui pourra néanmoins s'étendre jusqu'au 15 juin 2008).

Pour les foyers assujettis dans les tranches les plus élevées de l'ISF, il sera également possible de déléguer, dans le cadre d'un mandat de gestion, la recherche d'investissements en direct dans le capital de PME et ce, afin d'obtenir le maximum de 75% de réduction prévu par la loi dans la limite de 50.000 € par an.

Le Cabinet RP Conseil dispose d'une offre importante de FCPI / FIP et se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

Nous avons sélectionné les meilleures sociétés de gestion reconnues pour leur expertise dans le capital investissement et la performance historique de leurs fonds :

Alto Invest, A plus Finance, 123 Venture, Oddo AM, OTC Asset Management, UFG PE.

FIP « ISF » :

« ...une réduction de l'Impôt sur la Fortune pouvant aller jusqu'à 75% des sommes investies... »

Marchés, Taux et Devises

Marchés	Indices	Valorisation (cours au 02/11)	Valorisation au 29/12/2006	Performance 2007
Paris	CAC 40	5.685	5.542	+2,58%
Zone Euro	EURO STOX 50	4.398	4.120	+6,74 %
New York	DOW JONES	13.570	12.463	+8,88 %
Techno US	NASDAQ	2.810	2.415	+16,69 %
Tokyo	NIKKEI 225	16.647	17.226	-3,36 %

TAUX	EONIA	4,06 %	3,69 %
	Euribor 3 mois	4,59 %	3,72 %
	10 ans Allemand	4,17 %	3,95 %
	10 ans US	4,29 %	4,71 %

DEVISES et MATIERES premières	Euro / Dollar	1.44	1.32	+9.09 %
	Euro / Yen	166.39	157,06	+5.94 %
	Pétrole Brent (USD)	95,75	61.04	+56,86 %
	Or (US dollar / once)	807.50	635.72	+27.02 %

En résumé...

Les **marchés actions américains** ont paradoxalement beaucoup mieux résisté à la crise financière que leurs homologues européens, et s'inscrivent à des niveaux historiques jamais égalés.

Les **taux** (court et long terme) ont légèrement fléchi depuis cet été sous l'action des différentes banques centrales.

L'euro, le pétrole et l'or ne cessent de progresser pour atteindre des records historiques.



Sélection de Fonds

Fonds	Sociétés de Gestion	Perf. au 08/11/07	Perf. 2006	Volatilité 1 an
Actions France				
Agressor	Fin. de l'Echiquier	6,11 %	13,40 %	9.84
Centifolia	DNCA	7,12 %	22,66 %	12.17
Patrimoine	HSBC Private Bank	8,46 %	21,94 %	11.05
Tocqueville Dividendes	Tocqueville Finance	3,32 %	18,90 %	9.74
Actions Europe				
Centrale Croissance Europe	CCR	2,97 %	29,02 %	14.37
Performance Environnement	Fin. De Champlain	9,93 %	32,83 %	12.41
Actions internationales				
Ofi Palmares America	Ofivalmo	7,07 %	6,94 %	11.77
RP Selection Internationales	SPGP	7,45 %	14,99 %	13.39
Talents	Axa IM	0,81 %	12,18 %	12.50
Tocqueville Value Amérique	Tocqueville Finance	2,20 %	3,09 %	12.25
Actions Marchés Emergents				
Axa WF Talents BRICK	Axa IM	25,06 %	28,90 %	16.95
Carmignac Emergent	Carmignac	33,81 %	22,28 %	22.28
Eastern European fund	East Capital	23,57 %	28,86 %	15.43
Magellan	Comgest Ofivalmo	25,40 %	27,75 %	18.16
Fonds alternatifs et réactifs				
Carmignac Profil Reactif 75	Carmignac	11,31 %	9,16 %	10.03
DNCA Evolutif	DNCA	4,36 %	11,62 %	7.59
IPCM Alpha Jet	Ixis PCM	6,66 %	7,11 %	4.78
Fonds Prudents				
SH Multigest Rendement	Cie Fin. Rothschild	1,40 %	5,01 %	3.19
Echiquier Patrimoine	Fin. de l'Echiquier	3,52 %	6,05 %	1.14



Zoom sur :

AXA WF Talents Brick

Code ISIN : LU0227146197

Depuis plus de 10 ans, Axa Investment Managers s'affirme comme un leader incontesté de la gestion d'actifs. Présent dans 19 pays, Axa IM a basé sa réussite sur son business model « **multi-expert** » reposant sur des équipes d'experts autonomes mais ayant recours à des ressources globales partagées.

Créé en septembre 2005, « **AXA WF Talents Brick** », est un fond actions spécialisées sur les pays de la zone BRICK (**Brésil, Russie, Inde, Chine et Corée du sud**).

Investi sur 60 à 90 valeurs, ce fond est devenu une référence dans la catégorie des « pays émergents ».

Plutôt que de sélectionner des titres par une analyse fondamentale traditionnelle, les équipes de gestion vont à la rencontre des **dirigeants locaux talentueux** qui ont fait leurs preuves et sont capables de créer de la valeur, même en temps de crise.

Performance historique (eur)		YTD	2006	2005
Fonds		25,0%	28,9%	80,3%

C'est toute l'originalité de cette stratégie « entrepreneurs ».

La Multi-Gestion

La **multigestion** consiste à sélectionner des gestionnaires de Sicav et FCP et à les combiner en fonction :

- ◆ de l'horizon d'investissement et du profil de risque du client,
- ◆ de ses objectifs personnels,
- ◆ de l'environnement macro / micro-économique et financier.

Nous proposons ainsi à nos clients une allocation personnalisée au sein des structures de placements habituelles (assurance-vie et contrat de capitalisation, PEA, portefeuille) tout en confiant la gestion aux meilleurs experts de chaque classe d'actifs.

Nous en assurons ensuite le suivi et réalisons le reporting à nos clients lors d'entretiens réguliers.



CABINET RP CONSEIL

Contact :

Romain-Pierre CHALANDON-LUCQUIAUD

Téléphone : 04 93 67 37 05

Portable : 06 60 64 94 36

Télécopie : 04 92 91 09 85

Messagerie : contact@rpconseil.fr

Siège social :

Villa d'Azur 6
761 chemin des basses breguières
06600 ANTIBES

Réception :

(sur rendez-vous)

1 avenue des frères oliviers
06600 ANTIBES



DOMAINES D'INTERVENTION

Réorganisation patrimoniale, optimisation fiscale, protection de la famille, acquisition immobilière, proposition d'investissements, préparation à la transmission...

Quelles que soient vos préoccupations ou celles de vos clients, nous avons une solution adaptée et personnalisée à vous proposer.

Nous intervenons en effet dans tous les domaines relatifs à la Gestion de Patrimoine :

- ◆ Sélection de **Placements** parmi les meilleurs intervenants du marché
⇒ Assurance-vie, placements bancaires, investissements immobiliers
- ◆ Courtage en **crédits** (résidence principale, locatif, etc.)
- ◆ Opérations de **défiscalisation** (régimes de Robien, Borloo, loueur en meublé, monuments historiques, Girardin)
- ◆ Solutions **Retraite** et **Epargne salariale** (PEE, PERCO, art 83, ..)
- ◆ **Prévoyance** (couverture décès, assurance emprunteur, etc.)



Cabinet RP Conseil - S.A.R.L. au capital de 10.000 € - SIREN : 489 599 761 RCS Antibes
Siège social : Villa d'Azur 6 - 761 ch. des basses breguières - 06600 Antibes

- Conseil en Investissements Financiers, référencé sous le numéro A254300 par la CIP, association agréée par l'AMF (www.amf-france.org)
- Société de Courtage en Assurance - Inscrite à l'ORIAS sous le N° 07 005 520 (www.orias.fr)
- Activité de démarchage bancaire et financier - Enregistrée auprès de l'A.M.F. sous le N° 2061807123VB (www.demarcheurs-financiers.fr)
- Activité de Transaction sur immeubles et fonds de commerce N° 10666 (NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFETS OU VALEURS)

Garantie financière et Assurance en RCP de la compagnie MMA-COVEA Risk, sise au 19,21 Allée de l'Europe 92616 Clichy Cedex